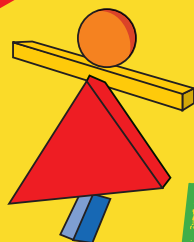




LES JOURNÉES RÉPLIK

Du 21 au 27 novembre 2011



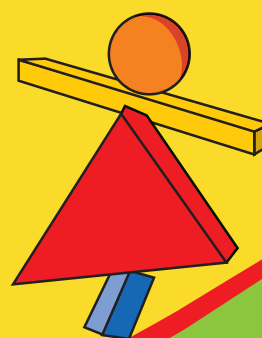
es zot paré ?

Avan la té tranblé

www.replik972.com

Dossier de presse

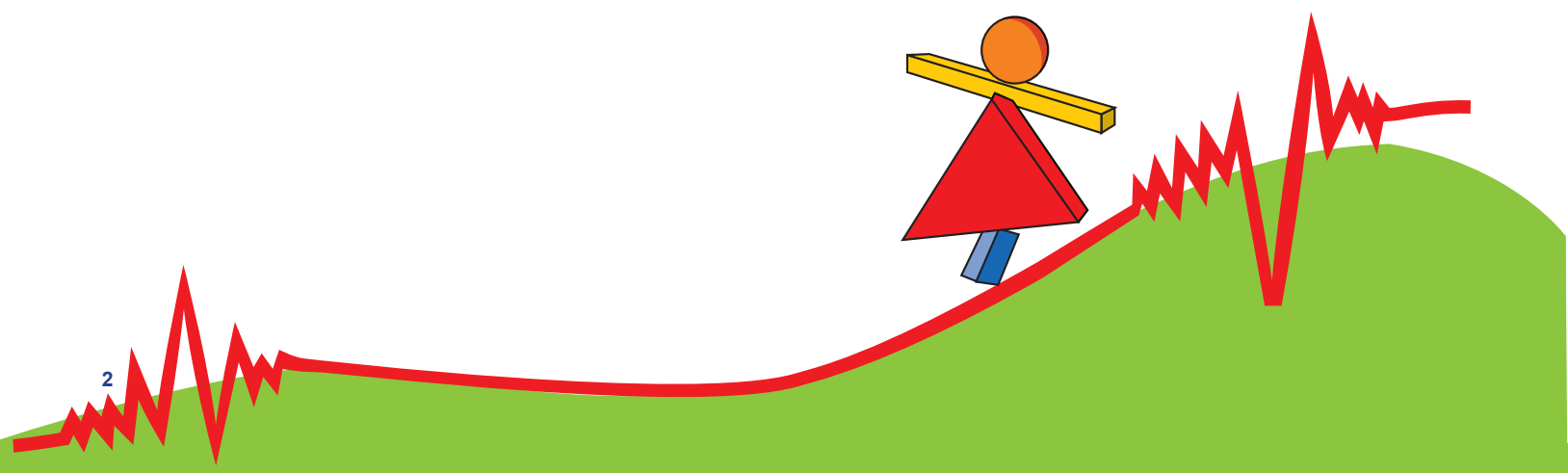
Contact presse :
Service Communication DEAL MARTINIQUE
Nathalie NÉRÉE
Tél : 06.96.28.80.38
Mail : nathalie.neree@developpement-durable.gouv.fr



Le séisme d'Haïti du 12 janvier 2010 met encore plus en évidence la vulnérabilité des Antilles françaises au risque sismique. Le séisme du Nord-Est du Japon le 11 mars 2011 et le tsunami qu'il a entraîné montrent comment les mesures de prévention sont utiles et combien il faut s'organiser pour éviter les « sur catastrophes ». Les responsables politiques locaux, l'État et une grande partie de la population connaissent, aux Antilles, la précarité de nombreux bâtiments publics et de beaucoup de constructions privées.

Peut-être, disposons-nous de suffisamment d'années pour, en renforçant ou reconstruisant le bâti actuellement vulnérable, éviter une catastrophe majeure dans les Antilles ?

Le Plan Séisme Antilles doit être une véritable priorité collective et se traduire dans les choix d'investissement des citoyens antillais, des collectivités territoriales antillaises comme dans ceux de l'État.



SOMMAIRE

I - Le Plan Séisme Antilles : bilan 2010 et perspectives 2011/2012.....	4
I.1. les bâtiments de gestion de crise et les réseaux.....	4
les bâtiments de gestion de crise	
les réseaux de communication	
les infrastructures de transport	
I.2. les établissements d'enseignement.....	4
les écoles primaires publiques	
les collèges publics	
les lycées publics	
I.3. les établissements de santé.....	5
I.4. le logement.....	6
le logement social	
le logement privé	
I.5. les établissements industriels et autres établissements.....	6
I.6. les actions de préparation à la gestion de crise, d'amélioration de la connaissance, formation, information et sensibilisation.....	6
I.7. conclusions et perspectives.....	6
II - Le contexte en 2011.....	7
III - Objectifs des Journées Réplik 2011.....	7
IV - Le site internet dédié.....	7
V - Le programme de la semaine.....	8
• un temps fort à Fort-de-France	
• des actions de proximité	
• des actions en communes	

NB : les montants cités concernent les Antilles (Guadeloupe et Martinique)



I - Le Plan Séisme Antilles : bilan 2010 et perspectives 2011/2012

Le Plan Séisme Antilles (PSA) est un plan national dont l'objet est de réduire le nombre de victimes en cas de séisme majeur. Ce plan contribue aussi à éviter que des personnes soient tuées ou gravement blessées lors de séismes moins importants. Les travaux de construction ou renforcement parasismique du bâti contribueront à limiter les destructions et donc les coûts de reconstruction après séisme.

I.1. les bâtiments de gestion de crise et les réseaux

► les bâtiments de gestion de crise

Pour les SDIS, le plan de relance de l'économie française a permis d'apporter une aide substantielle : 4M€ (décidé en 2010) pour la reconstruction du centre de Fort-de-France.

À la fin décembre 2010, des travaux avaient été réalisés pour 35M€ sur le bâti de l'État et pour 15M€ en faveur des SDIS (dont 3,7M€ apportés par l'État); 50M€ de travaux étaient en cours ou programmés pour les bâtiments de l'État et 36M€ pour les établissements des SDIS.

► les réseaux de communication

Le maintien du caractère opérationnel des différents réseaux (énergie, électricité, eau, télécommunication...) est essentiel.

La première phase du plan prévoit le diagnostic d'installations de télétransmission en Martinique et la reconstruction du site de RFO Martinique. Les diagnostics n'ont toujours pas été réalisés. La reconstruction du site de RFO (coût d'objectif valeur 2007 : 18M€) dont les travaux devaient débuter en 2009, est reportée dans l'attente de l'acquisition d'un terrain.

► les infrastructures de transport

Les opérations liées à la réduction de vulnérabilité au risque sismique des infrastructures de transport ont été estimées, en première phase à 43M€.

la situation des itinéraires stratégiques doit faire quant à elle l'objet d'une analyse partagée avec les collectivités territoriales.

I.2. les établissements d'enseignement

Un axe prioritaire du Plan Séisme Antilles où se concentrent beaucoup des efforts financiers et humains des services de l'État, concerne les établissements d'enseignement public appartenant aux collectivités. L'État a décidé d'apporter une aide conséquente aux collectivités, notamment aux communes les plus fragiles au plan financier. Il s'agit ainsi, grâce à la solidarité nationale, de conduire en urgence les travaux de confortement ou reconstruction des bâtiments scolaires les plus vulnérables aux séismes.

Les diagnostics de présomption de vulnérabilité sismique sont maintenant réalisés pour la très grande majorité des établissements scolaires publics. Seuls quelques lycées de Martinique et quelques bâtiments universitaires ne disposent pas de diagnostic à jour. Par ailleurs les diagnostics des écoles privées ont été réalisés en 2010 et 2011; ils sont systématiquement communiqués aux différents maîtres d'ouvrages.



► les écoles primaires publiques

Financement (M€)				
situation au 31/12/2010 pour les écoles de la Martinique				
Origine des financements	7 écoles terminées	17 écoles objets de convention	7 écoles avec des projets définis	31 écoles (au total)
FPRNM	1,191	15,240	4,518	20,949
ÉTAT (hors FPRNM)	1,965	12,758	3,433	18,156
Europe (FEDER)	2,910	9,128	1,902	13,940
Communes	2,358	2,257	8,361	12,976
Conseils régionaux et généraux	2,032	2,274	0,094	4,400
TOTAL	10,456	41,657	18,308	70,420

En mettant ces différents nombres en regard des objectifs arrêtés lors du lancement du plan début 2007, il apparaît qu'un peu plus de 50 écoles (Guadeloupe et Martinique) pourraient être renforcées ou reconstruites d'ici fin 2013 pour environ 150M€ alors qu'il était estimé début 2007 que 106M€ permettraient de réaliser les travaux pour une centaine d'écoles avant fin 2013.

► les collèges publics

Une première phase d'intervention sur quatre collèges (en confortement) a démarré début 2011, pour un montant de travaux de 11M€ avec une aide de l'État de 40% de ce montant, prélevée sur le FPRNM.

► les lycées publics

Le conseil régional a réalisé une ébauche de programme de réduction de la vulnérabilité de ses lycées pour 160M€ environ. 110M€ seraient nécessaires pour reconstruire 2 établissements (Schoelcher à Fort-de-France et Sainte-Marie); 40 à 50M€ pour le renforcement d'une série de 11 lycées et 2M€ pour 6 autres lycées.

I.3. les établissements de santé

Des opérations de rénovation et la reconstruction d'établissements hospitaliers ont été conduites aux Antilles dans le cadre du plan d'investissement Hôpital 2007 et sont poursuivies dans le cadre du plan Hôpital 2012.

L'État et l'Agence Régionale de Santé considèrent comme une priorité la mise aux normes parasismiques des établissements hospitaliers de Martinique.

Le financement du CHU de Martinique (projet de 169M€) est maintenant bouclé avec un apport de 93M€ de l'État et de 34,6M€ du FEDER.



1.4. le logement

► le logement social

La première phase du Plan Séisme Antilles intègre deux opérations de rénovation urbaine à Fort-de-France.

► le logement privé

L'habitat privé, individuel ou petit collectif, paraît souvent très vulnérable au risque sismique. Il est de la responsabilité première des propriétaires eux-mêmes de prendre des mesures de prévention.

1.5. les établissements industriels et les autres établissements

Un peu plus de 200 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation sont en service aux Antilles. Parmi ces installations, 5 sont des installations dites « Seveso » à seuil haut et 6 des « Seveso » à seuil bas. Ces 11 installations sont une raffinerie, des dépôts de carburants, un dépôt d'explosifs, un centre emplisseur de gaz, deux centrales électriques, une usine chimique et des distilleries de rhum.

De nouvelles dispositions réglementaires introduites par un arrêté du 24 janvier 2011 imposent qu'un diagnostic sismique soit réalisé avant fin 2015 selon une nouvelle méthodologie pour les sites « Seveso ».

L'élaboration par l'État de PPR Sismiques et leur intégration dans les plans locaux d'urbanisme permettent d'imposer des diagnostics et des travaux de réduction de la vulnérabilité; dans ce cas l'État peut aider par le biais du FPRNM les maîtres d'ouvrages concernés.

1.6. les actions de préparation à la gestion de crise, d'amélioration de la connaissance, formation, information et sensibilisation

Les actions immatérielles financées par l'État pour environ 1M€ par an, essentielles pour la sensibilisation des populations, la connaissance du risque et la préparation à la gestion de crise, se poursuivent à bon rythme :

- sensibilisation du plus grand nombre avec les journées Réplik notamment
- amélioration de la connaissance avec la poursuite des micro-zonages qui sont réalisés sur crédit État dans la trentaine de communes qui regroupe les trois quarts de la population.

La formation à la construction parasismique des professionnels du BTP (en particulier ingénieurs, architectes et chefs de chantiers pour les habitations individuelles) reste une action prioritaire à maintenir et à renforcer dans les années à venir.

1.7. conclusions et perspectives

Fin 2010, la connaissance de la vulnérabilité sismique du bâti public est quasi complète.

Le Parlement a voté en juillet 2010 la loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II qui comprend trois mesures améliorant encore pour les Antilles, les possibilités du FPRNM :

- le relèvement de 40% à 50% du taux maximal de subvention pour les travaux de prévention au regard du risque sismique aux Antilles
- l'éligibilité des travaux sur les établissements des SDIS aux Antilles
- l'éligibilité des travaux de confortement pour les logements sociaux aux Antilles (avec une limite annuelle de 5M€ jusqu'en 2013 et un taux maximal de 35%)



► le bâti des collectivités territoriales

Au plan technique, l'État devrait créer ou contribuer à créer d'ici fin 2011 en Guadeloupe et en Martinique des cellules d'appui technique pour aider les communes à préparer leurs programmes de réduction de la vulnérabilité de leurs écoles et à monter des projets.

Avec les grandes collectivités, l'État souhaite contractualiser sur des programmes pluriannuels portant sur des objectifs communs et des listes et échéanciers de projets de travaux. Il s'agit en associant plus fortement ces collectivités au déploiement du plan séisme Antilles d'assurer une plus grande efficacité et efficience.

► le bâti de l'État

Pour ses propres bâtiments, l'État a lancé au premier trimestre 2010 des inventaires et diagnostics de vulnérabilité au risque sismique. Les résultats sont disponibles pour la Guadeloupe et ils devraient l'être en fin d'année pour la Martinique.

► le bâti privé

Parmi les bâtiments privés, ceux accueillant du public en nombre (écoles, hôtels, restaurants, commerces, loisirs...) doivent être considérés en priorité. Des mesures notamment incitatives devront être étudiées.

II - Le contexte en 2011

- Novembre 2011 : 6^{ème} édition des Journées RÉPLIK
- Novembre 2011 : soit 4 ans après le séisme du 29 novembre 2007
- Novembre 2011 : soit huit mois après la catastrophe de Fukushima au Japon survenue le 11 mars (séisme, tsunami et explosion de la centrale nucléaire)

III - Objectifs des Journées RÉPLIK 2011

- expliquer aux martiniquais par des actions encore plus concrètes ce qu'il faut faire en matière de construction pour se protéger
- expliquer aux martiniquais qu'ils doivent savoir réagir et se protéger quelque soit l'environnement dans lequel ils pourront se trouver
- impliquer davantage les acteurs locaux et partenaires pour relayer les messages de prévention auprès des martiniquais
- lisser la campagne de sensibilisation RÉPLIK sur l'année et sur l'ensemble du territoire

IV - Le site internet dédié

Il s'agit d'un site d'information grand public sur lequel il pourra trouver tout ce qui concerne les séismes : la réglementation parasismique, les consignes de sécurité (avant, pendant, après), une foire aux questions, des renseignements relatifs à Réplik Professionnel...

www.replik972.com



V - Le programme de la semaine

Lundi 21 novembre

9h30-13h00

Dans le magasin Mr.Bricolage de Petit Manoir

- sensibilisation aux bonnes pratiques de la construction

Mardi 22 novembre

9h30 – 11h00

Foyer de l'Espérance

- exercice d'évacuation après un séisme avec mise en situation par des saynètes avec le soutien du SDIS et de la ville de Fort-de-France

SOIT . 9h30 : déclenchement de l'exercice

. 10h15 : restitution / débat / questions-réponses

Mercredi 23 novembre

9h00 – 16h30

Jardins de l'hôtel de ville de Fort-de-France

- 2^{ème} village de la prévention du risque sismique pour les professionnels et le public

SOIT . 9h00 : allocution maire & officiels

inauguration du village

. 9h30/12h30 : conférence-débat « Construire en zone liquéfiable » au théâtre municipal qui regroupera bureaux d'études, architectes, maires, élus...

. 16h30 : clôture du village

***NB : toute la journée , des démonstrations avec des exercices sauvetage-déblaiement (SDIS) et des exercices secourisme (Croix-Rouge, Protection Civile)**

17h00

Foyer rural de Chopotte – Commune du François

- conférence-débat autour de quatre thèmes :
 - . La connaissance du risque sismique
 - . La prise en charge des blessés
 - . Intervention des secours
 - . La gestion des décédés massifs

Intervenant : Monsieur Valère CASCA (président des secouristes martiniquais – Instructeur)

Jeudi 24 novembre

8h00 – 16h30

Jardins de l'hôtel de ville de Fort-de-France

- 2^{ème} village de la prévention du risque sismique pour les écoles et le public

SOIT . 8h00 : ouverture du village

. 9h30 : **Allocution Éric LEGRIGEOIS** (Directeur de la DEAL)

Allocution André SIGANOS (Recteur de l'Académie)

Allocution élus en charge de l'éducation et des risques à Fort-de-France

. 9h45 : remise des prix aux écoles lauréates du concours de dessins (CM1/CM2)

. 10h00/11h00 : diffusion films d'animation sur les risques au théâtre municipal

. 14h00/15h30 : diffusion films d'animation sur les risques au théâtre municipal

. 16h30 : clôture du village

***NB : toute la journée , des démonstrations avec des exercices sauvetage-déblaiement (SDIS) et des exercices secourisme (Croix-Rouge, Protection Civile)**

VENDREDI 25 NOVEMBRE

9h00-13h00

Dans le magasin Mr.Bricolage de Dillon

- sensibilisation aux bonnes pratiques de la construction

17h00

Foyer rural de Perriolat – Commune du François

- conférence-débat autour de trois thèmes :
 - . La connaissance du risque sismique
 - . Préparation – les gestes qui sauvent
 - . Le kit de survie

Intervenant : Monsieur Albéric MARCELLIN (président de l'Université Populaire et de la Prévention)



SAMEDI 26 NOVEMBRE

9h00-13h00

Dans le magasin Mr. Bricolage d'Acajou

- sensibilisation aux bonnes pratiques de la construction

à partir de 14h00

Dans le hall de Madiana

- action de sensibilisation sur le stand RÉPLIK

DIMANCHE 27 NOVEMBRE

à partir de 14h00

Dans le hall de Madiana

- action de sensibilisation sur le stand RÉPLIK

...SANS OUBLIER

Mardi 29 novembre 2011

8h30

École primaire J. Lucéa - Commune des Anses d'Arlet

- exercice de simulation

Jeudi 1^{er} décembre 2011

14h00-18h00

CDST (Centre de Découverte des Sciences de la Terre)

- présentation des actions du plan séisme Antilles
- présentation des travaux de prévention parasismique et information préventive de la population (actions RÉPLIK)
- présentation des travaux de planification et de préparation à la gestion de crise pour le risque sismique avec les différents services d'urgence départementaux de la zone

Vendredi 2 décembre 2011

8h30

École maternelle de Gallochat – Commune des Anses d'Arlet

- exercice de simulation

Matin

CDST

- Présentation par monsieur Agostino GORETTI, protection civile italienne, du retour d'expérience du séisme de l'Aquila (Italie) suivi d'un échange avec les élus des collectivités locales et les représentants des services de l'État

12h00

CDST

Conférence de presse

Mardi 17 janvier 2012

10h00

École élémentaire de Petite Anse – Commune des Anses d'Arlet

- exercice de simulation





**Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement de Martinique**
Pointe de Jaham - BP 7212
97274 SCHOELCHER CEDEX

Tél. 05 96 59 57 00
Fax. 05 96 59 58 00

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

